Des milices contre les violeurs en Italie

22/02/2009 à 1h08

Pour lutter contre la recrudescence des agressions sexuelles, l'Italie a institué hier le principe de rondes rassemblant des volontaires pour assurer la sécurité dans les quartiers à risque. Le gouvernement a également renforcé l'arsenal judiciaire en rendant la prison obligatoire pour les auteurs de viols et en supprimant les régimes de semi-liberté ou de mise en liberté conditionnelle dans le cas d'agressions sexuelles.

Les maires seront chargés d'organiser ces comités en étroite concertation avec les préfets. La liste des volontaires sera déposée auprès de la police, qui devra en exclure les éléments extrémistes ou violents. En outre, les volontaires retenus ne devront pas être armés lors des rondes. Le gouvernement pense ainsi se prémunir contre une dérive vers des associations de « justiciers ».

Pour le garde des Sceaux Angelino Alfano, les mesures de renforcement de l'arsenal judiciaire visent à mieux garantir la « certitude de la peine». Trop souvent à ses yeux, les tribunaux remettent en liberté de manière inexplicable des délinquants qui se sont rendus coupables de graves délits sexuels. Cela a été le cas avant Noël à Rome avec trois immigrés surpris en flagrant délit de viol sur une mineure, mais immédiatement relâchés. (…)

Lire l'article complet